



Entreprises et particuliers vont être sollicités pour engager le reboisement en pins maritimes des zones sinistrées. PHOTOS ARCHIVES QUENTIN SALINIER ET LOÏC DEQUIER

# Le défi du reboisement

**SAINT-JEAN-D'ILLAC/PESSAC**  
Plantons pour l'avenir rencontre demain des entreprises pour les impliquer dans la replantation de 560 hectares de forêt sinistrés l'été

OLIVIER DELHOUMEAU  
o.delhoumeau@sudouest.fr

Les communes de Saint-Jean-d'Ilac et Pessac sont loin d'avoir pansé leurs plaies suite à l'incendie qui a ravagé 560 hectares de forêt l'été dernier. Le massif devra encore attendre pas mal d'années avant de retrouver une apparence normale. Pourtant, la volonté d'effacer les stigmates du sinistre existe bel et bien.

Le fonds de dotation Plantons pour l'avenir en fera la démonstration en invitant, demain, à Saint-Jean-d'Ilac, les entreprises locales à se mobiliser pour replanter la zone sinistrée. Cette opération fait écho à la Journée internationale des forêts, instituée par l'ONU. La rencontre se tiendra sur le site de l'entreprise Detexial, avenue de Pierroton, où les secours avaient établi leur PC de crise, en juillet 2015.

Basé à Cestas, le fonds organisateur de l'opération existe depuis 2014. Son rôle consiste à conduire des missions d'intérêt général portant sur la défense de l'environnement naturel et la valorisation d'un

mode de gestion durable de la forêt. Il démarche des entreprises et des particuliers afin d'obtenir des financements privés.

Depuis sa création il y a 18 mois, Plantons pour l'avenir a récolté plus de 600 000 euros de dons auprès d'une trentaine de mécènes au plan national. « Cet argent nous a permis de soutenir une trentaine de projets de plantation d'arbres, représentant 200 hectares répartis sur divers départements français. Ces propriétés avaient pour dénominateur commun de ne pas avoir de modèle économique viable », explique Félix de Szolnok, chargé de mission au sein du fonds de dotation.

S'agissant du reboisement de Saint-Jean-d'Ilac et Pessac, Plantons pour l'avenir a décidé de créer un projet de territoire pour mieux solliciter des entreprises locales dans le développement de leur territoire. Principal avantage pour les donateurs, ils bénéficient d'une réduction d'impôt, sur les sociétés pour les entreprises, et sur le revenu pour les particuliers. Les propriétaires bénéficiaires sont retenus après appel



L'incendie de 2015 avait mobilisé de gros moyens de secours à Saint-Jean-d'Ilac. ARCHIVES PHILIPPE TARIÉ

à projets. Ils ne reçoivent pas de subvention mais accèdent à un prêt à taux zéro qu'ils s'engagent à rembourser sur une durée maximale de trente ans. « Les deux parties sont liées par un contrat de droit privé. Une fois les sommes restituées, on prête à d'autres propriétaires. C'est le principe du cercle vertueux. » Toutefois, même si les donateurs se manifestent en nombre, Félix de Szolnok sait que le reboisement en pins maritimes de la zone détruite prendra des années.

## Des élèves de primaire mobilisés

Le fonds Plantons pour l'avenir convie jeudi matin, de 11 h 30 à 13 heures, les entreprises à une présentation de son projet local solidaire. Avant cela, de 9 heures à 11 heures, une cinquantaine d'élèves de primaire de Saint-Jean-d'Ilac seront invités à participer à trois ateliers.

Animé par des experts forestiers, le premier consistera à les sensibiliser

aux métiers du bois. Présenté par la DFCI (Défense des forêts contre l'incendie), le deuxième sera axé sur la prévention des risques en forêt. Enfin sur la troisième animation, les élèves seront conviés à planter des pins maritimes. Ce boisement ne se déroule pas dans une zone incendiée mais une parcelle devant accueillir un arboretum qui servira de vitrine à différents types d'essences autochtones.